



## démarche suit à un refus d'APS

Par **Esoir**, le **20/10/2011** à **15:44**

Bonjour,

Voici bientôt douze ans que je vis en France. Je suis arrivée lorsque j'avais 17 ans et j'ai poursuivi mes études ici. J'ai intégré une première puis une terminale au lycée. Ayant obtenu mon bac j'ai fait un BTS puis intégrée la fac jusqu'à l'obtention d'un master 2 en ressources humaines en 2008. J'ai ensuite poursuivi par un master en Droit social que j'ai passé 3 fois sans l'obtenir (car je ne me suis pas présentée aux examens mon but était de travailler en espérant obtenir un CDI mais toujours rien). L'an dernier j'ai fait une demande de naturalisation pensant qu'en étant sur le territoire depuis plus de 10 ans elle m'aurait été accordée mais ils me l'ont refusé sous prétexte que je n'avais pas suffisamment de revenus pour m'autofinancer. Pas de nationalité = pas de travail/ Pas de travail = pas de nationalité. Mon titre de séjour expirant le 13 octobre j'ai décidé de déposer cet été une demande d'APS. L'agent qui s'est occupé de mon dossier en juillet m'a demandé de revenir 2 jours avant l'expiration de mon titre de séjour pour retirer la prolongation du titre de séjour et m'a assuré que l'APS me serait accordée sans aucun problème. Cependant en me présentant au guichet au mois d'octobre quelle ne fut pas ma surprise lorsqu'elle me dit désolée mlle on ne vous accorde pas d'APS car vous n'avez pas validé votre master en droit. Pourtant elle était au courant de cette information lorsque j'ai déposé ma demande en juillet. J'ai été contrainte de faire une inscription en urgence à la fac en première année de sociologie car c'est la seule spécialité où les inscriptions étaient encore autorisées. J'ai à ce jour seulement une attestation de dépôt d'une demande de titre de séjour qui ne me permet pas de travailler ou de faire quoi que ce soit. Je me doute que mon dossier sera refusé car ils n'acceptent pas qu'un étudiant étranger passe d'un master 2 à une première année de licence.

J'ai construit toute ma vie ici et je ne peux pas envisager un retour au pays après avoir passé autant d'années ici.

Je voulais savoir quelle serait la démarche lors de la réception du courrier invoquant l'obligation de quitter le territoire si mon souhait est de rester vivre en France. Quelles sont les démarches à entreprendre? à quelles personnes puis-je m'adresser pour avoir leur conseils et leur soutien?